

Protocole sanitaire annexe à la convention de location de salle

En raison de l'épidémie de coronavirus, la Commune de Saint-Rémy-sur-Durolle attire particulièrement l'attention des utilisateurs sur la nécessité de respecter scrupuleusement les mesures édictées ci-après.

La Commune s'engage à mettre à disposition des locaux nettoyés et désinfectés. Elle veille également à la présence de savon dans les parties sanitaires. Il est précisé que la capacité maximale des salles figurant sur les conventions de location ne s'applique plus pendant le temps de l'épidémie :

Salle des Fêtes Plan Eau 150 personnes

Salle Polyvalente 49 personnes

Le locataire de la salle ci-après désigné « l'organisateur » prend connaissance des dispositions suivantes et s'engage à les faire respecter tout le temps de l'utilisation des locaux.

Il reconnaît qu'en cas de non-respect de ces mesures, seule sa responsabilité sera engagée.

- Seules des places assises sont autorisées et devront respecter une distanciation d'au moins un mètre entre chaque personne. Les tables ne peuvent compter plus de dix personnes et un mètre doit séparer chacune des tables. Les rassemblements de personnes debout sont à proscrire, de même que les activités dansantes.
- Une distance maximale d'un siège vacant entre les sièges occupés par chaque personne ou groupe de personnes de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble doit être mise en place,
- Le port du masque obligatoire y compris dans tous les déplacements (salle...) et pour toute personne debout
- L'utilisation des vestiaires est interdite.
- L'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit (buffet, buvette, etc.) sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir le respect des mesures sanitaires.
- L'organisateur doit veiller à la mise en place de cheminement et de file d'attente dans la salle pour éviter au maximum les risques de contact entre les personnes.
- Organisateur clairement désigné : référent Covid-19 et du protocole sanitaire qui s'assure du respect des gestes barrières, nettoyage, stock de masques, gants, gel... durant l'évènement ainsi que l'approvisionnement des protections nécessaires (gel hydro alcoolique, masques, visières...).
- Aération des locaux

Je soussigné agissant en qualité de locataire de la salle Organisateur des activités qui s'y dérouleront, certifie que l'honneur avoir pris connaissance des consignes qui précèdent et m'engage à les respecter et à les faire respecter. Reconnais que dans le cas contraire seule ma responsabilité serait engagée et, en aucun cas celle de la Commune, propriétaire des locaux.

Fait à Saint-Rémy-sur-Durolle, le

Signature précédée de la mention « lu et accepté »